

Communiqué de presse de l'association Grand Conseil de la Nuit



Prise de position concernant le « Certificat Covid » / Vendredi 14 mai 2021

Le 21 avril dernier, le Conseil Fédéral a annoncé une stratégie en trois phases d'assouplissement, puis proposé la semaine suivante son projet d'autoriser les manifestations de 3'000 personnes au mois de juillet, en s'appuyant sur le « certificat covid » comme mesure phare de sa stratégie.

Alors que la consultation des cantons est à propos des événements de plus de 1'000 personnes et la tenue d'essais pilotes réunissant entre 300 et 600 personnes est en cours, le Grand Conseil de la Nuit (GCN) se doit de réagir et de faire part des inquiétudes au public.

Une nouvelle fois, nous avons à déplorer le manque de consultation mis en œuvre par le Conseil Fédéral auprès des acteur.rice.x.s culturel.le.x.s et des professionnel.le.x.s des milieux concernés sur de tels questionnements qui les concernent directement. Nous regrettons également l'absence d'un débat public constructif sur une mesure aussi sensible que le « certificat covid ».

Il est aussi évidemment difficile pour nos membres de lire la stratégie du Conseil Fédéral qui s'empresse d'énoncer un agenda pour les événements de plus de 1'000 personnes tout en restant muet sur les événements de moins de 1'000 personnes qui concernent la grande majorité des clubs et salles de concerts en Suisse, les laissant encore une fois mis de côté. De plus, nous tenons à démontrer l'incohérence de cet agenda car la plupart des grands festivals d'été ont déjà annoncé un report de leur édition ou sa réalisation dans un format réduit, revenir sur ce choix d'organisation paraît difficile avec si peu de temps à disposition.

L'ensemble de nos structures membres sont inquiètes de la proposition de donner l'accès aux événements uniquement aux détenteur.rice.x.s du « certificat covid », et le fait que les conditions mettant un terme à une telle mesure ne soient pas encore précisément mentionnées renforce encore ces inquiétudes. En effet, la mise en application de ce contrôle reste floue et ne fait que renforcer nos inquiétudes quant à sa durée, sa gestion et ses coûts.

Cette mesure pose bien trop de questions d'éthique, d'accessibilité à la culture, de viabilité sur le plan économique et bien évidemment de questions logistiques qui rendent l'organisation d'événements difficilement imaginable dans de telles conditions.

À ce stade, le manque de précision sur les modalités d'application rend encore plus difficile l'adhésion au principe du « certificat covid », tant les questions sont nombreuses :

Sera-t-il possible d'organiser des événements sans décliner l'entrée aux personnes n'ayant pas accès à la vaccination ou aux tests ?

Un employeur devra-t-il imposer des tests hebdomadaires à ses employé.e.x.s qui ont fait le choix de ne pas se vacciner ?

Est-ce que les coûts supplémentaires liés à l'application d'une telle mesure seront à la charge de nos structures ? Comment feront-elles pour financer les tests hebdomadaires de leurs employé.e.x.s non vacciné.e.x.s et des artistes programmés venant de l'étranger ?

Nos structures vont-elles se transformer en établissement de soins si la mesure des auto-tests à l'entrée est retenue ? Dans ce cas, que faire si une personne faisant la queue à un événement est testée positive à l'entrée ? etc...

Nous réalisons qu'à l'heure actuelle, la gratuité des tests et de la vaccination n'est qu'un mirage et que la mesure « certificat covid » laissera sur le côté une partie des habitants du canton et du Grand Genève. Nous rappelons qu'une partie de la population, partenaires et artiste.x.s sont aussi sans papiers, en rupture administrative ou encore frontalier.ère.x.s.

Première sélection par rapport au choix des personnes de se vacciner ou pas, deuxième sélection en fonction des moyens financiers des personnes qui devront assumer les coûts d'un ou plusieurs tests chaque semaine pour accéder au précieux saint graal socio-culturel, troisième sélection par la procédure administrative et ses modalités de contrôle...


Alors que les discriminations qu'engendrerait le « certificat covid » sont tangibles, nos structures s'interrogent avec inquiétudes sur l'obligation de détenir un « certificat covid » pour participer aux événements culturels et se demandent comment elles pourront vivre avec une mesure en opposition aux valeurs fondatrices de leurs activités si cette mesure vient à être proposée.

Le GCN est conscient que beaucoup d'organisateur.rice.x.s d'événements en Suisse souhaitent ardemment travailler et sont prêt.e.x.s à accepter la mesure du « certificat covid ». Notre association est aussi consciente que certaines structures ne pourront pas refuser ces mesures, si elles viennent à être choisies, tant leur situation financière est difficile. Le Conseil Fédéral ne peut obliger la vaccination mais avec le « certificat covid », il prépare l'instrument idéal d'une vaccination obligatoire qui ne dit pas son nom, en s'appuyant d'un côté sur le manque d'activités socio-culturelles du public et de l'autre côté sur l'impasse dans laquelle se trouvent une partie des acteur.rice.x.s culturel.le.x.s sur le plan financier.

Les structures membres du GCN tiennent à souligner qu'elles ne s'opposent pas à la vaccination, là n'est pas leur combat. Elles souhaitent souligner que le « certificat covid » ne leur paraît pas être une mesure soutenable et cohérente si elle opère une instrumentalisation de la culture afin d'imposer la vaccination dans les faits et de discriminer une partie de la population aux portes des lieux de culture nocturne.

Le GCN estime donc qu'il est nécessaire que des mesures alternatives au « certificat covid » soient considérées au sein de la stratégie d'assouplissement du Conseil Fédéral, notamment à propos des événements de moins de 1'000 personnes.

Notre association propose d'ajouter aux mesures prévues la possibilité de :

 Organiser des manifestations pilotes de 300 personnes maximum ou 2/3 de la capacité dans des clubs avec des mesures alternatives pour les événements festifs :

- Événement limité à 300p ou les deux tiers de la capacité d'accueil du lieu ;
- Traçabilité sans numéro de siège, avec indication horaire de passage (COGA) ;
- Zone réservée à la danse avec port du masque obligatoire, sans distance minimum ;
- Zone de consommation de boisson assise avec les mêmes restrictions que la Gastronomie : soit en extérieur, consommation assise, 4 personnes maximum et service à table.

OU

 Pour les événements culturels pouvant être vécu par le public assis :

- Traçabilité avec numéro de table (COGA) ;
- Public assis à table par groupes de 4, distance d'1m50 entre les dossiers des chaises (règle en vigueur pour la Gastronomie) ;
- Consommations servies à table, pas de port du masque obligatoire pendant que le public consomme.

OU

- Organiser des événements en extérieur avec les mesures actuelles et la possibilité de vendre des boissons consommées assis (règle en vigueur pour la Gastronomie).

OU

- ☒ Rester fermé et continuer à prétendre aux aides financières actuelles au minimum le temps que cette mesure soit en vigueur (RHT, Cas de rigueur, IPFE).

Organiser des événements et/ou ouvrir son établissement devrait être un choix supporté par des mesures sanitaires adéquates sur le plan éthique, dès lors nos structures ne devraient pas être pénalisées parce qu'elles sont restées fidèles à leurs valeurs ou parce qu'elles ne peuvent pas se le permettre financièrement. Le « certificat covid » place le débat à un niveau qui ne devrait pas être appréhendé avec improvisation et précipitation. Le GCN attire vivement l'attention sur le fait que le « certificat covid » placerait ses membres dans une position inconfortable. De plus, l'aspect éthique de cette mesure ne fera que diviser les structures qui ne bénéficieront pas de traitement d'égal à égal face à cette crise. Pour les raisons citées plus haut, si certaines structures ne peuvent/veulent pas être responsable de l'application de ce certificat, elles n'auront d'autres choix que d'entrer dans des formes de résistance - nous espérons sincèrement qu'elles n'auront pas à en venir à ce dernier choix et que le Conseil d'État nous soutiendra dans la proposition d'alternatives viables et solidaires pour tou.te.x.s.

Notre association demande au Conseil d'État d'user de sa voix auprès du Conseil Fédéral pour que les acteur.rice.x.s de la culture nocturne soit entendu.e.x.s plus efficacement. Le GCN invite le Conseil d'État à défendre la position des professionnel.le.x.s de l'organisation d'événements culturels et à reconnaître leurs expertises afin de proposer des mesures viables et en adéquation avec les valeurs défendues par le secteur à Genève et plus largement en Romandie.



Grand Conseil de la Nuit
info@grandconseildelanuit.ch
www.grandconseildelanuit.ch

Contacts presse : Zabou Elisabeth Jaquet, *Coordinatrice de l'association*
 +4178 679 05 85 / zabou@grandconseildelanuit.ch

Melina Johnsen, *Membre de comité*
 +337 88 39 21 29 / communication@grandconseildelanuit.ch